



Avis public

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée, Marie-Hélène Bastien, greffière de la municipalité régionale de comté de La Vallée de l'Or :

- **QUE** lors de sa séance ordinaire tenue le 20 mai 2026, le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée-de-l'Or a procédé à l'adoption du projet de règlement # 384-05-26 visant à modifier le schéma d'aménagement et de développement adopté par le règlement # 213-02-05 ;
- **QUE** le projet de règlement apporte les modifications suivantes :
 - o Ajout de la définition portant sur l'énergie renouvelable à l'article 3.3.1
 - o Modification aux éléments suivants du tableau 3.2 « Grille de compatibilité »
 - ◊ Ajout de l'activité « Production d'énergie renouvelable », avec restriction
 - ◊ Ajout de la possibilité d'offrir un service de restauration avec un commerce de dépannage
 - ◊ Autoriser avec restriction la villégiature privée dans l'affectation forestière
 - o Agrandissement de l'affectation urbaine de la municipalité de Rivière-Héva (limite nord) à même l'affectation agricole;
 - o Ajout d'une affectation récréative intensive et d'une affectation rurale au sud du lac Malartic à même l'affectation agricole dans le territoire de la municipalité de Rivière-Héva;
 - o Modification des limites entre les affectations industrielle et récréative dans le secteur de l'aéroport de Val-d'Or;
 - o Réduire une partie de l'affectation rurale multifonctionnelle localisée au sud du territoire de Senneterre-Paroisse pour la convertir en affectation rurale;
 - o Agrandir une partie de l'affectation rurale multifonctionnelle localisée au nord du territoire de Senneterre-Paroisse à même l'affectation rurale;
 - o Modification de la figure 4.3 afin de tenir compte des changements apportés aux limites du périmètre urbain de la municipalité de Rivière-Héva;
 - o Modification de la figure 4.5 a afin de tenir compte des changements apportés aux limites du périmètre urbain de la ville de Val-d'Or;
- **QUE** les changements suivants ont été apportés au projet à la suite d'un avis préliminaire gouvernemental du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation reçu le 27 juillet 2026 :
 - o Effectuer le retrait de l'affectation récréative intensive située au sud-ouest du lac Révillard à Rivière-Héva;
 - o Retrait de l'intention d'agrandir l'affectation récréative intensive du lac Cadillac à même l'affectation agricole dans le territoire de la municipalité de Rivière-Héva;
- **QUE** conformément à l'article 53 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de La Vallée-de-l'Or tiendra une assemblée publique le 28 octobre 2026 à 11 h, au siège social de la MRC, situé au 42, place Hammond, Val-d'Or, afin d'expliquer le contenu du projet de règlement et ses principaux effets sur le territoire de chaque municipalité ;
- **QUE** le projet de règlement peut être consulté au bureau la MRC de La Vallée-de-l'Or.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ à VAL-D'OR, ce 7e jour du mois d'octobre 2026.

Me Marie-Hélène Bastien
Greffière